

**Accord d'établissement relatif
à une expérimentation dans le cadre du chantier
« Expérimentations sur les contenus¹ et les
conversations »**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

France Télévisions, Société nationale de programmes, au capital de 363 140 000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 432 766 947, ayant son siège social 7 esplanade Henri de France 75907 Paris cedex 15, représentée par Monsieur Gilles DEROUET, agissant en qualité de directeur régional de l'établissement de Saint-Pierre et Miquelon,

D'une part

Les organisations syndicales représentatives au niveau de l'établissement de Saint Pierre et Miquelon La 1^{ère}

D'autre part

¹On entend par « contenu numérique » tout type de produit PAD ou en direct, publié sur les plateformes numériques du périmètre de cet accord : article, grand format, vidéo, podcast, diaporama, animation interactive...

Préambule

Le monde de l'audiovisuel connaît depuis plusieurs années des mutations qui modifient en profondeur son modèle éditorial et économique. L'hyper portabilité a transformé la consommation des médias à un rythme qui s'accélère au fil des ans et oblige l'ensemble des acteurs historiques à revoir leurs organisations et leurs métiers.

Les enjeux en sont à la fois économiques, sociaux, industriels, culturels et politiques.

Dans ce contexte, ont été présentés de nouveaux objectifs stratégiques, au cours de nombreux CSE ces derniers mois, et consacrés par l'accord du 7 mai 2019 sur le déploiement du projet d'entreprise de France Télévisions.

Au nombre de ces objectifs, une place importante est donnée à la production de contenus du Pôle Outre-mer se traduisant en particulier par un processus de redéfinition de son offre linéaire et non linéaire actuelle dans les différents établissements ultramarins et concomitamment la création d'une offre numérique spécifique consacré à l'Outre-mer.

Cette valorisation spécifique a été consacrée par la récente signature du Pacte pour la visibilité des Outre-mer dont l'engagement acte formellement le lancement d'un portail national dédié.

Le portail des Outre-mer a pour ambition de valoriser les Outre-mer, et de s'adresser aux diasporas vivant dans l'hexagone.

Des thématiques transverses irriguent le portail. Les sources d'alimentations proviennent des stations ultramarines, de contenus élaborés par les personnels de Malakoff, et de productions externes. L'ensemble est éditorialisé par une équipe interne du Pôle Outre-mer.

Il est donc apparu nécessaire, afin de faire face aux problématiques induites par la convergence des supports, la montée en puissance indispensable de l'offre non linéaire, que le Pôle outre-mer de France Télévisions, ce qui inclut les stations ultramarines et donc l'établissement de Saint Pierre et Miquelon La 1^{ère}, développe de nouvelles activités, de nouveaux modes de fabrication pour les contenus numériques à venir.

Un vaste projet de transformation a été déployé au sein du Pôle Outre-mer de France Télévisions, piloté au sein de 10 chantiers ayant pour objectif de préparer le lancement du portail précité.

L'absence de pôle numérique et de ressources identifiées pour la production de ces nouveaux contenus, dans l'établissement de Saint Pierre et Miquelon invitent les deux parties à ouvrir une phase d'expérimentation dont les caractéristiques sont définies par le présent accord .

francetélévisions - Saint Pierre et Miquelon

14 rue Gloanec – BP 4227 – 97500 – SAINT PIERRE ET MIQUELON – Tél. : +508 41 11 11
S.A. au capital de 346 140 000 euros / SIREN 432 766 947 RCS Paris / APE : 6020A / TVA : FR85432766947

GP CB FD
ML

L'un de ces chantiers, « Expérimentations sur les contenus et les conversations » a notamment pour mission de :

Concevoir et produire des contenus numériques dans tous les formats diffusés sur les plateformes de Saint Pierre et Miquelon La 1^{ère}, sur l'offre éditoriale du Pôle, et selon les orientations définies dans le chantier éditorial.

S'engager dans la production des contenus numériques à destination de l'offre du site de Saint Pierre et Miquelon La 1^{ère} et à destination de l'offre éditoriale du Pôle.

Accompagner les personnels de Saint Pierre et Miquelon La 1^{ère} et, en particulier, ceux participant à l'expérimentation dans la production de contenus numériques.

Reconnaissant l'enjeu des expérimentations, les parties signataires du présent accord affirment, la nécessité qu'elles soient respectueuses des femmes et des hommes de l'entreprise et souhaitent qu'elles favorisent l'implication et l'engagement personnels, la mobilisation des savoir-faire et des compétences de chacun.

francetélévisions - Saint Pierre et Miquelon

14 rue Gloanec – BP 4227 – 97500 – SAINT PIERRE ET MIQUELON – Tél. : +508 41 11 11
S.A. au capital de 346 140 000 euros / SIREN 432 766 947 RCS Paris / APE : 6020A / TVA : FR85432766947

GD FD
ML

Article 1: Périmètre d'expérimentation

Le présent accord s'applique à l'ensemble des personnels permanents et non-permanents volontaires affectés - In situ ou ex situ - relevant de l'établissement de Saint Pierre et Miquelon La 1^{ère}.

Article 2 : Nature de l'expérimentation

Le présent accord a pour objet, dans le cadre du chantier « Expérimentations sur les contenus et les conversations », d'expérimenter de nouvelles pratiques professionnelles.

Il est entendu que les contenus et conversations objets de ces expérimentations ont vocation à respecter les valeurs de service public, et à ne pas déroger aux principes de certification de l'information qui garantissent une information fiable et de qualité (recueil, vérification, diffusion...) pour nos publics.

Article 3 : Objectifs de l'expérimentation

L'expérimentation veille à préserver et améliorer la qualité de vie au travail de l'ensemble des salariés.

Pour les salariés volontaires, au sens de l'article 5 ci-après, elle permettra :

- d'élaborer et exercer de nouveaux modes de fabrication des contenus via des outils et formats à destination d'une utilisation numérique ;
- de concevoir et mettre en œuvre de nouvelles écritures spécifiques à une exploitation numérique ;
- d'éprouver la pratique régulière de nouvelles activités professionnelles
- D'acquérir des compétences nouvelles ;
- de favoriser l'initiative, l'innovation et la créativité.

Article 4: Contenu de l'expérimentation

Le présent accord permet de concevoir et d'expérimenter de nouveaux types d'activités qui pendant la durée de l'expérimentation seront dénommés comme suit :

Conception et fabrication de contenus numériques sous l'autorité du directeur éditorial,
Social media management,
Conception et fabrication de l'information sur le numérique sous l'autorité du rédacteur en chef.

Ces nouveaux types d'activités sont décrits dans l'annexe 1

francetélévisions - Saint Pierre et Miquelon

14 rue Gloanec – BP 4227 – 97500 – SAINT PIERRE ET MIQUELON – Tél. : +508 41 11 11
S.A. au capital de 346 140 000 euros / SIREN 432 766 947 RCS Paris / APE : 6020A / TVA : FR85432766947

GP
BZ

Article 5 : Eligibilité et volontariat

“Sont éligibles à l'exercice des activités de « Conception de l'information sur le numérique “
les seuls journalistes volontaires permanents ou non permanents.

Sont éligibles à l'exercice des autres activités référencées au présent accord d'expérimentation,
tous les salariés volontaires permanents ou non permanents, quel que soit leur emploi.

Peuvent se porter candidat les salariés appartenant au périmètre d'expérimentation
défini à l'article 1.

Aux fins d'équité, tous les salariés ont été et seront interrogés sur leur envie de collaborer
au numérique au cours des entretiens Pro et annuels de l'année 2020 et 2021.

Dans ce cadre, la direction s'engage à ce que chaque salarié volontaire bénéficie
d'un entretien avec le service des ressources humaines, le directeur éditorial en
charge de l'expérimentation numérique et le rédacteur en chef pour les journalistes
afin de valider en commun les prérequis nécessaires à l'entrée dans le dispositif
d'expérimentation et de définir les éventuels besoins en formation.

Les conditions individuelles d'entrée dans l'expérimentation feront l'objet d'une
formalisation écrite préalable sous forme d'une lettre d'accord de pratique d'activités
numériques, objets des présentes, cosignée.

Article 6 : Modalités et moyens spécifiques alloués à l'expérimentation

6-1 : Charge de travail

L'organisation du travail des services dont seront issus les salariés
participant à l'expérimentation, devra permettre de préserver le niveau de la
charge de travail de chaque salarié ayant ou non intégré l'expérimentation.
Selon le besoin du service, le remplacement sera effectué en tant que
de besoin afin de préserver un fonctionnement normal.

6-2 : Accompagnement et formation des salariés volontaires

Les salariés volontaires identifiés pour participer à l'expérimentation dès le
début de celle-ci (sur la base du processus décrit dans l'article 5) bénéficieront
de formations et de tutorats.

Dans ce cadre une attention particulière sera portée dans l'organisation et le temps de travail
nécessaires à la transmission des savoirs.

La durée et le contenu de formation seront déterminés au regard du profil de
chaque salarié et dans le souci de lui garantir la maîtrise des nouvelles activités
pratiquées.

L'accompagnement pédagogique pourra combiner des modules de formation
théorique en présentiel et /ou en e-learning (selon les règles en vigueur dans
l'entreprise) et des mises en situations professionnelles.

francetélévisions - Saint Pierre et Miquelon

14 rue Gioanec – BP 4227 – 97500 – SAINT PIERRE ET MIQUELON – Tél. : +508 41 11 11
S.A. au capital de 346 140 000 euros / SIREN 432 766 947 RCS Paris / APE : 6020A / TVA : FR85432766947

CD
FO
M

6-3 : Planification

Pendant l'expérimentation Chaque salarié participant à l'expérimentation conservera son organisation du temps de travail Individuel (Forfait jours, décompte horaire...).

Un salarié participant à l'expérimentation pourra être planifié (à la journée), indifféremment sur son métier d'origine ou sur l'un des types d'activités décrit dans le présent accord.

Les différentes activités seront identifiées sur le tableau de service.

Les activités définies par le présent accord seront traitées et planifiées dans le cadre de la réunion hebdomadaire d'arbitrage et de planification de l'ensemble de l'activité et des moyens inhérents, à laquelle les responsables concernés par l'activité numérique seront conviés.

6-4 : Bilan

A ce stade de l'expérimentation, le présent accord n'a pas vocation à modifier de quelque manière que ce soit la nomenclature actuelle des emplois.

Toutefois, les parties conviennent que les conclusions du bilan d'expérimentation pourront donner lieu à une information des organisations syndicales représentatives au niveau de l'Entreprise en vue de compléter, le cas échéant, la nomenclature générale des emplois.

Article 7 : Supervision de l'accord

Le pilotage de cet accord est assuré par :

Le Directeur éditorial,
La RRH de la station,
Le rédacteur en chef.

Il est convenu que les pilotes, et notamment le Directeur éditorial et le rédacteur en chef ou son représentant, porteront une attention toute particulière au respect de l'article 5 de l'accord, et notamment à la délimitation des contenus qui relèvent des programmes, et de ceux qui relèvent de l'information. Cette vigilance doit permettre le respect des codes déontologiques et des processus de recueil, de vérification, et de diffusion de l'information en vigueur, et ainsi sécuriser juridiquement les contenus journalistiques.

Article 8—Comité de pilotage (COPIL)

8.1 Rôle et mission du COPIL

Les membres du COPIL doivent être vigilants aux problèmes rencontrés par les volontaires à l'expérimentation et en être des observateurs assidus

francetélévisions - Saint Pierre et Miquelon

14 rue Gloanec – BP 4227 – 97500 – SAINT PIERRE ET MIQUELON – Tél. : +508 41 11 11
S.A. au capital de 346 140 000 euros / SIREN 432 766 947 RCS Paris / APE : 6020A / TVA : FR85432766947

8.1.1 Le COPIL a pour mission :

De s'assurer de la bonne mise en œuvre du présent accord d'expérimentation et de son suivi au quotidien

- La remontée des problèmes sur le terrain

De proposer des ajustements des types d'activités expérimentés

De proposer des nouveaux types d'activités le cas échéant

De proposer des corrections aux éventuels dysfonctionnements constatés

De proposer des améliorations aux pratiques déjà mises en œuvre.

Un point sur l'accompagnement et la formation des salariés volontaires sera abordé régulièrement au sein du COPIL.

8.1.2 Le comité de pilotage est un lieu d'échange sur tous les sujets relatifs à l'expérimentation et ses conséquences, et notamment :

Le modèle d'organisation proposé, L'organisation du travail,

Les conditions d'exercice des types d'activités en alternance avec l'activité d'origine,

La qualité technique des réalisations, L'accompagnement pédagogique.

8.1.3 Suivi de l'expérimentation et état des lieux :

Les échanges intervenus dans le cadre du COPIL donneront lieu à une information du CSE de l'établissement de Saint Pierre et Miquelon.

8.1.4 Composition du comité de pilotage

Le COPIL est composé:

Des représentants de la direction,

Un représentant par organisation syndicale signataire du présent accord.

Le secrétaire du CSE

Le Secrétaire de la commission SSCT du CSE

Le président de la commission économie et structure du CSE

Le président de la commission Numérique du CSE

Un ou plusieurs collaborateurs participant à l'expérimentation

Les membres du COPIL désignent parmi eux deux co-rapporteurs, étant précisé que le chef de projet ne peut pas l'être.

8.1.4.1 Les autres intervenants au projet peuvent être invités au COPIL

Ces différents intervenants, et donc parties prenantes dans l'expérimentation, sont les suivants :

- Le directeur du projet : responsable de l'expérimentation ;
- Le pilote technique : en charge de tous les outils techniques et technologiques;
- Le coordinateur éditorial : en charge de vérifier l'adaptabilité du projet avec des objectifs éditoriaux ;
- Le service des ressources humaines : en charge de la sélection des volontaires et du plan de formation.

francetélévisions - Saint Pierre et Miquelon

14 rue Gloanec - BP 4227 - 97500 - SAINT PIERRE ET MIQUELON - Tél. : +508 41 11 11
S.A. au capital de 346 140 000 euros / SIREN 432 766 947 RCS Paris / APE : 6020A / TVA : FR85432766947

8.2 Fonctionnement du COPIL

La COPIL se réunit toutes les 6 semaines.

Chaque réunion fera l'objet d'un ordre du jour et d'un compte-rendu synthétique établis par la direction.

Article 9 - Dispositions générales

Le présent accord est conclu pour une durée déterminée avec les organisations syndicales représentatives au niveau de l'établissement dans les conditions de majorité prévues à l'article L2232-12 du code du travail.

Il entre en vigueur à sa date de signature et prend fin le 31 décembre 2021.

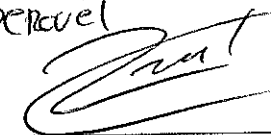

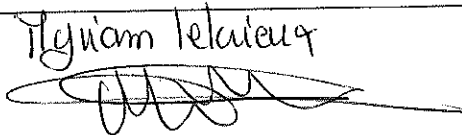
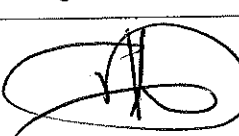
Le présent accord sera notifié dès sa conclusion aux organisations syndicales représentatives au niveau de l'établissement et déposé auprès de la DCSTEP et au secrétariat-greffe du Conseil de Prud'hommes de Saint Pierre et Miquelon

De même, il sera versé dans la base de données nationale, conformément à l'article L2231-5-1, dans une version anonymisée.

Il sera porté à la connaissance des salariés.

Fait à Saint-Pierre, le

En 4 exemplaires originaux

Pour France Télévisions	Gilles Derocet 
Pour la CFDT	De Arberne Jail 
Pour FO	Ilysiam lelaieur 
Pour le SNJ	 Frédéric BATE

francetélévisions - Saint Pierre et Miquelon

14 rue Gloanec - BP 4227 - 97500 - SAINT PIERRE ET MIQUELON - Tél. : +508 41 11 11
S.A. au capital de 346 140 000 euros / SIREN 432 766 947 RCS Paris / APE : 6020A / TVA : FR85432766947



ANNEXE 1

Types d'activités :

Conception et fabrication de contenus numériques

Assurer la conception, la fabrication, et la mise en forme de contenus numériques sous l'autorité du directeur des contenus.

Proposer des idées de contenus

Mettre en forme les éléments avec tous les procédés nécessaires à la production d'un PAD pour tous les types de supports numériques selon les Intentions éditoriales et artistiques.

Assurer l'écriture du montage des images et des sons pour livrer le produit PAO (VO et mixage) selon les Intentions éditoriales et artistiques.

Assurer la préparation et l'installation du dispositif technique de captation, de réalisation et de transmission ainsi que les éléments d'habillage

Préparer et assurer (si besoin) des entretiens en direct ou enregistrés en tenant compte des possibilités d'exposition et d'exploitation multiformats.

Assurer la réalisation des contenus et des émissions en directs ou enregistrées avec des moyens légers et notamment, des smartphones et iPad à partir d'au moins deux sources vidéo.

Établir un bilan des contributions dont il ou elle a la charge et définir les axes d'amélioration avec le ou la référente.

Social media management

Développer la présence numérique des programmes, des antennes et des produits numériques sur les réseaux sociaux, dans le respect des règles éthiques et de la charte éditoriale. Proposer et réaliser des contenus adaptés à chaque plateforme sociale et chaque cible pour créer du lien avec le public et lui donner envie de regarder les contenus.

Participer à la définition de la stratégie éditoriale des antennes et des programmes sur chaque plateforme sociale en fonction des cibles visées

Animer et gérer les communautés d'abonnés dans le respect des règles éthiques

Valoriser les programmes, événements et figures des antennes avant, pendant et /ou après la diffusion/mise en ligne et établir les calendriers de publications sur chacune des plateformes sociales

Proposer et réaliser des contenus (vidéos, images, lives, gifs, etc.) spécifiques à chaque plateforme à partir des programmes et aussi ad hoc Suivre la performance de l'activité et en assurer le reporting

Créer du lien/ de la conversation et développer l'engagement du public autour de nos contenus

Participer à l'optimisation des campagnes sociales media en lien avec le marketing numérique

Assurer une veille éditoriale et un benchmarking actif sur les nouvelles fonctionnalités des réseaux sociaux et les nouveaux formats éditoriaux

Se coordonner avec les autres instances (programmation des antennes, direction artistique, communication...)

francetélévisions - Saint Pierre et Miquelon

14 rue Gloanec – BP 4227 – 97500 – SAINT PIERRE ET MIQUELON – Tél. : +508 41 11 11
S.A. au capital de 346 140 000 euros / SIREN 432 766 947 RCS Paris / APE : 6020A / TVA : FR85432766947

FO
ML

Conception et fabrication de l'information sur le numérique

Assurer la recherche, la vérification, le traitement et la mise en forme de l'information en cohérence avec la ligne éditoriale de l'offre numérique et sous l'autorité du directeur de l'information.

S'informer quotidiennement de l'actualité (radio, presse écrite, agences de presse) et proposer des sujets.

Examiner les sujets à traiter et vérifier leur origine et leur contexte (documents, contacts, repérage)

Mettre en forme les éléments d'informations avec tous les procédés nécessaires à la production d'un PAO pour tous les types de supports numériques.

Préparer les reportages et effectuer seul la prise de vues avec des moyens légers de type smartphone en fonction de l'angle retenu, tout en anticipant les possibles expositions et exploitations multi-formats.

Conduire et enregistrer des interviews Assurer les directs en extérieur.

Assurer l'écriture du montage des images et des sons pour livrer le produit PAO (VO et mixage) selon les intentions éditoriales et artistiques.

Établir un bilan des contributions dont il ou elle a la charge et définir les axes d'amélioration avec le ou la référente.

francetélévisions - Saint Pierre et Miquelon

14 rue Gloanec – BP 4227 – 97600 – SAINT PIERRE ET MIQUELON – Tél. : +508 41 11 11
S.A. au capital de 346 140 000 euros / SIREN 432 766 947 RCS Paris / APE : 6020A / TVA : FR85432766947

CS
FD
ML